

*Marie Lemay Lachance, Avocate
Conseillère juridique
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3382
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : mlemay-lachance@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 30 juin 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande d'autorisation pour la relocalisation de la conduite près du pont
Bouchard
Notre dossier : 312-00729
Dossier Régie : R-3931-2015**

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint l'original et sept exemplaires de la demande mentionnée en titre, accompagnée des pièces Gaz Métro-1, Documents 1 à 3. Vous trouverez également ci-joint deux affidavits signés par monsieur Simon Garneau, dont l'un appuie la demande de Gaz Métro pour l'émission d'une ordonnance de confidentialité à l'égard des informations contenues au tableau de la section 6 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1. Gaz Métro dépose donc ces informations sous pli confidentiel.

Par ailleurs, tel que mentionné dans la pièce Gaz Métro-1, document 1, l'accès au pont Bouchard est actuellement limité en raison de la dégradation de son état, perturbant ainsi la circulation au sein de la ville de Saint-Hyacinthe et faisant en sorte que le MTQ impose un échéancier de réalisation serré à Gaz Métro. Pour être en mesure de respecter l'échéancier de réalisation des travaux du MTQ, Gaz Métro devra débiter ses travaux le 3 août 2015, au retour des vacances annuelles de la construction. En effet, tel qu'indiqué dans le rapport de Biofilia fourni en annexe 4 de la pièce Gaz Métro-1, Document 1, la plage de réalisation des travaux se situe entre le 15 juillet et le 1^{er} septembre 2015 car en dehors de cette période, les débits de la rivière sont trop importants et ne respectent pas les conditions hydrauliques de réalisation des travaux. Conséquemment, une autorisation de la Régie avant le 3 août 2015 serait fortement souhaitable, voire nécessaire.

Gaz Métro dépose également une liste de pièces.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse pour :
Marie Lemay Lachance
MLL/mb

p.j.